

études et statistiques

www.ac-nantes.fr

2014-02
novembre

Les enseignements adaptés du second degré sont dispensés dans des établissements du ministère de l'Éducation nationale : les SEGPA (Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté) et les EREA (Établissements Régionaux d'Enseignement Adapté).

Ils accueillent des jeunes en grande difficulté scolaire, et s'appliquent à les amener vers une formation qualifiante de niveau V, en majeure partie les CAP de l'enseignement public.

En juin 2013, parmi les 1280 élèves scolarisés en 3^{ème} SEGPA-EREA, 911 ont formulé un vœu d'affectation vers l'enseignement public ; 771 y ont finalement obtenu une affectation, soit 84,6 % des candidats.

En septembre 2013, 61 % des élèves de 3^{ème} SEGPA-EREA sont effectivement présents dans une formation scolaire de l'académie (public + privé), pour un taux de 55 % à la rentrée 2012. Ainsi la poursuite d'études de ces élèves continue à progresser fortement.

Enfin on note que la population accueillie en CAP est désormais plus mixée en termes d'origine scolaire, en lien avec les objectifs académiques d'ouvrir aux élèves de SEGPA davantage de spécialités.

Claire ROPERS
Service de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance (SEPP)

Frédérique PIEDNOIR
Service Académique d'Information et d'Orientation (SAIO)



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Devenir des élèves de 3^{ème} SEGPA-EREA à la rentrée 2013 : poursuites d'études dans une formation scolaire de l'Éducation Nationale

Dans l'académie de Nantes, l'effectif de 3^{ème} SEGPA¹ est proche de 1280 élèves en 2012-2013 (public et privé), chiffre en léger recul par rapport à l'année précédente. Depuis plusieurs années, on observe une tendance à la baisse des effectifs dans ces sections, tandis que, en 3^{ème} ordinaire, les effectifs augmentent, en lien avec l'évolution démographique.

On s'intéresse ci-après au devenir de ces élèves à la rentrée 2013, de la phase d'affectation (juin) à celle du constat de rentrée (septembre).

Le CAP constitue la principale poursuite d'études après une 3^{ème} SEGPA. Le nombre de sections de CAP accessibles à ces élèves - du point de vue de la procédure d'affectation - a été augmenté depuis la rentrée 2009 afin de leur offrir un choix d'orientation plus large. La capacité d'accueil a de plus été relevée de douze à quinze élèves par section en 2013, dans le but d'accroître le nombre de places disponibles et de permettre à d'autres élèves venant de différentes 3^{ème} d'accéder au niveau V.

Suivi des élèves de 3^{ème} SEGPA

Les demandes d'affectation

En juin 2013, 1142 élèves de 3^{ème} SEGPA de l'académie ont participé à la procédure d'affectation post-troisième, ce qui représente 3% de

l'ensemble des participants ; 40 élèves issus d'autres académies (et résidant le plus souvent dans un département limitrophe) ont participé également.

Parmi les 1142 élèves de l'académie participant à la procédure d'affectation, 8,3% étaient scolarisés dans le privé.

911 élèves ont demandé en vœu 1 une formation en lycée professionnel de l'enseignement public, ce qui représente 79,8 % des vœux 1 pour ces élèves (81 % en juin 2012).

La procédure d'affectation

Comme pour les autres élèves de 3^{ème}, les demandes d'affectation des élèves de 3^{ème} SEGPA vers une formation professionnelle sous statut scolaire de l'enseignement public sont saisies dans un logiciel informatique (Affelnet 3^{ème}). Les élèves sont classés sur chacun de leurs vœux selon les mêmes critères : bonus au 1^{er} vœu, avis du chef d'établissement, résultats scolaires et évaluation des compétences.

Critères spécifiques²:

- Afin de leur en faciliter l'accès, un bonus supplémentaire est attribué aux élèves de 3^{ème} SEGPA pour la majorité des formations menant vers un CAP.

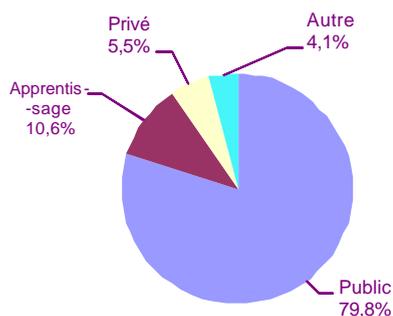
- Une pondération de leurs notes est effectuée pour restreindre leur accès aux autres formations accessibles après la 3^{ème}, dans laquelle leurs perspectives de réussite sont plus faibles.

¹ Par commodité, nous utiliserons dans cette note l'appellation « 3^{ème} SEGPA », que les élèves soient scolarisés en SEGPA ou EREA.

² Il n'existe pas de bonus spécifique pour 11 spécialités de CAP, dont 3 en établissement agricole public.

D'autre part, 10,6 % des élèves de SEGPA de l'académie ont demandé l'apprentissage en vœu 1, ce taux étant particulièrement important en Vendée (20 %). A titre comparatif, pour les élèves scolarisés en 3^{ème} générale, ce taux n'est que de 3 %. Ces chiffres sont stables par rapport à juin 2012.

Vœux 1 des élèves de 3^{ème} SEGPA (juin 2013)



On note par ailleurs que, sur l'ensemble des effectifs de 3^{ème} SEGPA, le taux de participation moyen à la procédure d'affectation pour une formation publique sous statut scolaire est de 71,3 %. Ce taux varie cependant fortement selon les

départements : 88,5 % des élèves de la Sarthe demandent une formation en établissement public, tandis qu'ils ne sont que 59,3 % en Vendée.

Les résultats de l'affectation

A l'issue de la procédure d'affectation, parmi les 911 élèves de 3^{ème} SEGPA de l'académie ayant formulé un vœu vers une formation scolaire de l'enseignement professionnel public, 84,6 % ont obtenu une affectation. Notons que 81,6 % ont obtenu satisfaction sur leur 1er vœu.

140 élèves (soit 15,4 % des candidats) sont sans affectation après la procédure, et ce quel que soit le rang du vœu formulé.

Sur l'ensemble des élèves de 3^{ème} SEGPA candidats à une formation publique sous statut scolaire, on constate un taux d'affectation qui varie en fonction des départements : 90,7 % des élèves de Loire-Atlantique sont affectés sur un de leurs vœux, pour 76,5 % en Maine-et-Loire.

En Vendée, où les candidatures n'excèdent pas 60 %, on constate un fort taux d'affectation dans les CAP publics (90 %).

Les taux d'affectation des candidats de 3^{ème} SEGPA dans une formation publique sous statut scolaire ont progressé ces dernières années. Cela peut s'expliquer par une politique volontariste de prise en compte de ces élèves dans la procédure d'affectation et de diversification de l'offre de formation en lycée professionnel.

Le dispositif de pré-affectation dans l'académie de Nantes :

Il est ouvert à tous les élèves de 3^{ème} dont ceux de SEGPA.

L'objectif de ce dispositif est de garantir une place aux élèves retenus dans une formation professionnelle publique, en amont de la procédure d'affectation, dès la mi-mai.

12 563 élèves ont participé au dispositif de pré-affectation mis en œuvre dans l'académie, dont 966 élèves de 3^{ème} SEGPA, soit près de 8% de l'ensemble des candidats.

650 ont été admis via ce dispositif en CAP ou CAPA du secteur public, soit 67% des candidats issus de 3^{ème} SEGPA (pour 49% toutes origines scolaires confondues).

Le bonus spécifique attribué aux élèves issus de SEGPA et l'attention portée à ces candidatures en commissions départementales expliquent ce pourcentage plus élevé.

Répartition des vœux 1 des élèves de 3^{ème} SEGPA par département d'origine

	Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Académie
CAP public	309	163	80	200	150	902
2 nd e pro public	5	3	0	1	0	9
Total public	314	166	80	201	150	911
Apprentissage	44	13	26	18	20	121
Privé	27	9	9	9	9	63
Autre	11	3	15	5	13	47
Total	396	191	130	233	192	1 142
% vœux 1 vers public	79,3	86,9	61,5	86,3	78,1	79,8

Source : Base Affelnet 3^{ème} - Juin 2013

Résultat de l'affectation des élèves de 3^{ème} SEGPA vers les formations scolaires du public

	Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Académie
Effectif SEGPA (public+privé)	414	254	130	227	253	1 278
Nb candidats vœu 1	314	166	80	201	150	911
% candidats sur effectifs	75,8	65,3	61,5	88,5	59,3	71,3
Nb affectés tous vœux	285	127	64	160	135	771
% affectés tous vœux	90,7	76,5	80,0	79,6	90,0	84,6
Nb affectés sur vœux 1	268	125	64	154	132	743
% affectés sur vœux 1	85,4	75,3	80,0	76,6	88,0	81,6

Source : Base Affelnet 3^{ème} - Juin 2013

61 % des élèves de 3^{ème} SEGPA sont présents à la rentrée dans une formation scolaire (public ou privé)

A la rentrée 2013, sur les 1280 élèves scolarisés l'année précédente en 3^{ème} SEGPA, 779 sont présents dans une formation de l'enseignement secondaire de l'académie sous tutelle Education nationale, soit une poursuite d'études sous statut scolaire de 61 % (50 % vers le public et 11 % vers le privé).

En cinq ans, ce taux de poursuite a augmenté de 15 points, le nombre d'élèves en poursuite d'études ayant varié de 648 à 779 jeunes.

Tous les départements sont concernés par cette progression, en particulier la Vendée, avec 20 points de plus en cinq ans.

Néanmoins, la Loire-Atlantique et la Sarthe restent les départements les mieux placés en 2013, avec respectivement 65 % et 69 % d'élèves de 3^{ème} SEGPA en poursuite d'études.

Le solde de 39 % correspond tout d'abord à des départs vers l'apprentissage (20 % selon les chiffres 2012-13), mais aussi vers un lycée agricole, une autre académie, la vie active ...

La poursuite d'études en CAP

L'accueil en CAP continue à se développer

A la rentrée 2013, près de 57 % des élèves issus de SEGPA se dirigent vers un CAP sous statut scolaire, public ou privé, qui constitue donc la principale formation de destination pour les jeunes qui poursuivent. Pour rappel, ce taux était de 42 % en 2008.

Le flux vers le bac pro reste très marginal (1,5%) : il représente une vingtaine d'élèves, en bac pro dans le secteur privé pour la plupart. Le taux de redoublement est de 2,9%, légèrement inférieur à celui observé après une troisième générale.

Cette progression de l'accueil en CAP est liée à l'augmentation en 2009 du nombre de sections de CAP identifiés comme accessibles aux élèves de SEGPA (implantées dans les lycées professionnels publics ou en EREA), la majeure partie étant accessible à ces élèves.

Sur les 723 élèves entrant en CAP après une 3^{ème} SEGPA, 612 sont scolarisés dans un CAP accessible de l'enseignement public à la rentrée 2013. Une centaine d'élèves sont donc accueillis dans un CAP de l'enseignement privé, parmi lesquels un tiers dans une spécialité non listée comme accessible dans le public (comme par exemple « Coiffure » ou « Pâtissier »).

La population accueillie en CAP du secteur public est plus mixée

Une préconisation académique du 12 janvier 2012 demande à veiller à ce que le nombre total d'élèves originaires de SEGPA, EREA et APFVB³ n'excède pas 60% de la capacité d'accueil dans chaque CAP de lycée professionnel public, ce qui induit un plus grand mixage - en termes d'origine scolaire - de la population accueillie.

On remarque cette année que les élèves originaires de SEGPA et EREA affectés en CAP représentent en moyenne 37% de la capacité d'accueil. Ce taux varie cependant en

fonction des spécialités de CAP. Il dépasse 60% dans une trentaine de spécialités, particulièrement celles présentes en EREA.

Les demandes et les résultats de l'affectation en CAP

Pour les formations du secteur public, les premiers vœux des élèves de 3^{ème} SEGPA concernent une quarantaine de spécialités de CAP/ ou CAP agricoles différentes. Cependant, plus de la moitié de ces vœux (55%) se concentrent seulement sur 6 spécialités, notamment « assistant technique en milieu familial et collectif » et « agent polyvalent de restauration ».

Evolution des poursuites d'études en fin de 3^{ème} SEGPA

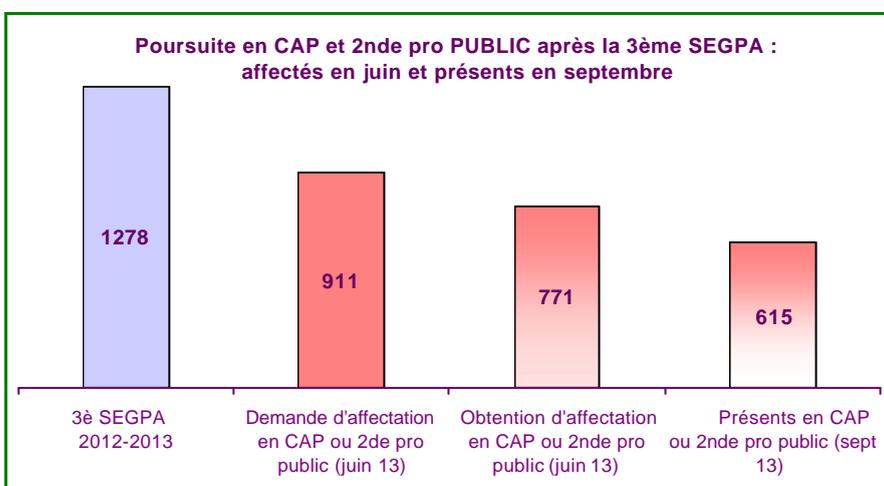
Formation scolaire (public + privé)	Rentrée 2008	Rentrée 2009	Rentrée 2010	Rentrée 2011	Rentrée 2012	Rentrée 2013	dont public
CAP	592	681	674	650	679	723	(612)
2 nd e pro	33	12	3	16	13	19	(3)
Autres*	23	27	32	23	28	37	(22)
Total poursuites	648	720	709	689	720	779	(637)
<i>Effectif 3^èe SEGPA N - 1</i>	<i>1 403</i>	<i>1 357</i>	<i>1 312</i>	<i>1 311</i>	<i>1 304</i>	<i>1 278</i>	
% vers CAP	42,2	50,2	51,4	49,6	52,1	56,6	
% vers 2 nd e pro	2,4	0,9	0,2	1,2	1,0	1,5	
% Autres*	1,6	2,0	2,4	1,8	2,1	2,9	
% Total poursuites	46,2	53,1	54,0	52,6	55,2	61,0	

* autres formations scolaires Education Nationale (redoublement en 3^èe principalement)

Poursuites d'études en fin de 3^{ème} SEGPA par département d'origine (rentrée 2013)

Formation scolaire (public + privé)	Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Académie
Total poursuites	269	139	72	156	143	779
% poursuites d'études	65,0	54,7	55,4	68,7	56,5	61,0
<i>Effectif 3^èe SEGPA N - 1</i>	<i>414</i>	<i>254</i>	<i>130</i>	<i>227</i>	<i>253</i>	<i>1 278</i>

Source : Base Elèves Académique



³ Accompagnement Parcours de Formation niveau V bis (Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire)

D'autres spécialités attirent peu ; c'est le cas notamment des CAP « Constructeur bois » et « Composites Plastiques chaudronnés ». Précisons que ces spécialités sont rares dans l'académie et proposées chacune dans un seul département (Loire-Atlantique et Vendée).

Les choix d'orientation différenciés entre les filles et les garçons

La persistance des choix d'orientation différenciés entre les filles et les garçons se traduit par le nombre de vœux 1 formulés dans certaines spécialités de CAP, vœux qui se distribuent de façon spécifique à la fois selon le genre de l'élève et selon le secteur dont relève son vœu : production, choix traditionnellement masculin, ou services, choix traditionnellement féminin (cf. annexe 1).

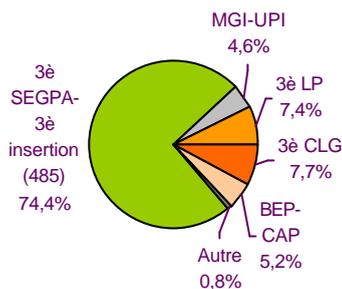
Ce constat rejoint celui qui est établi pour l'ensemble des élèves, quelle que soit leur origine scolaire, concernant le choix des spécialités de CAP⁴ (cf. annexe 2).

Origine des présents à la rentrée 2013 en CAP publics accessibles aux élèves de SEGPA

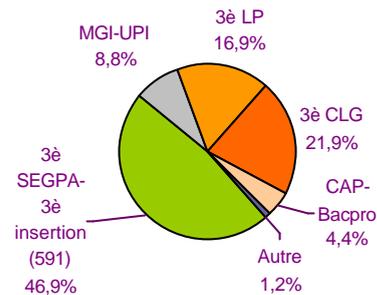
A la rentrée 2013, ces formations comptent au total 1660 élèves, dont 600 environ venant de 3^{ème} SEGPA, soit 37 % de l'effectif total. Pour rappel, cette proportion était de 47 % en 2010 ; elle s'élevait même à 74 % en 2008 au sein des CAP qui leur étaient prioritairement réservés.

En 2013, la population accueillie en CAP accessible est ainsi plus mixée, du fait de la présence en part importante de jeunes venant de 3^{ème} de collège (28 %), ou de 3^{ème} préparatoire à la voie professionnelle (21 %).

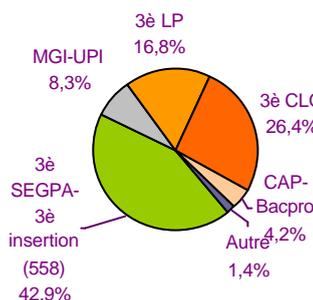
Origine scolaire des élèves de CAP prioritaires (sept 2008)
652 présents



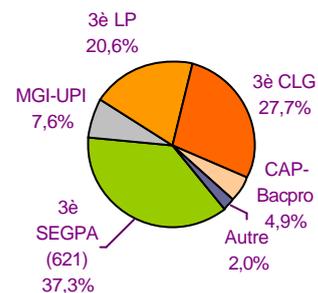
Origine scolaire des élèves de CAP accessibles (sept 2010)
1 261 présents



Origine scolaire des élèves de CAP accessibles (sept 2011)
1 301 présents



Origine scolaire des élèves de CAP accessibles (sept 2013)
1 664 présents



Les CAP accessibles accueillent par ailleurs chaque année quelques jeunes venant de formations d'insertion (6 %).

Néanmoins certaines spécialités conservent une forte proportion d'élèves issus de SEGPA, comme « Assistant technique en milieu familial et collectif » (57 %), « Serrurier métallier » (52 %) ou « Agent polyvalent de restauration » (51 %).

La comparaison de l'origine scolaire des élèves **présents** à la rentrée en CAP accessible à celle des élèves qui y ont été **affectés** met en évidence un écart : 44,7 % des élèves affectés en CAP accessible sont issus de 3^{ème} SEGPA alors qu'ils ne représentent plus que 37 % des présents à la rentrée.

En effet, un certain nombre d'élèves issus de SEGPA affectés en CAP accessible ne sont pas présents à la rentrée, ayant opté pour une autre voie de formation (apprentissage, agriculture ...).

Un taux de réussite de 83 % au CAP à la session 2013

A la session de juin 2013, les élèves issus deux années auparavant de 3^{ème} SEGPA, et ayant poursuivi en CAP sous statut scolaire, ont réussi l'examen dans les proportions suivantes : 349 admis sur 421 présents, soit un taux de réussite de 83 %. Ce taux est relativement élevé, bien qu'inférieur de 8 points à celui des élèves issus de 3^{ème} du cursus ordinaire (91 %).

Relativement au nombre d'élèves entrés en première année de CAP à la rentrée 2011, ils sont donc 54 % à avoir obtenu le diplôme en juin 2013, contre 67 % pour les élèves issus de 3^{ème} du cursus ordinaire (976 admis en juin 2013 pour 1327 entrés en CAP à la rentrée 2011), soit 13 points d'écart.

Au final, sur la cohorte initiale des 1300 élèves de 3^{ème} SEGPA, 30 % ont obtenu un CAP par voie scolaire deux ans plus tard. ■

⁴ voir note SAIO n°4 décembre 2013
« L'égalité entre les filles et les garçons dans le système éducatif »

Annexe

Tableau 1

Exemples les plus significatifs de choix différenciés selon les spécialités de CAP et de CAP agricole (secteur public)

Secteur production	Nombre total de vœux 1 formulés par les élèves de SEGPA	
	Filles	Garçons
Maçon	2	56
Menuisier. fabr.men. mob. agencem.	2	50
Serrurier métallier	1	32
Peintre applicateur revêtement	14	25
Réalisation chaudronnerie industr.	0	20
Travaux paysagers	0	21
Installateur sanitaire	0	18
Maint. mat. opt. parcs et jardins	0	15
Maint. véhicules automobiles	0	15
Préparation. réalisation ouvrages électr.	0	15

Secteur services	Nbre total vx 1 formulés par les élèves de SEGPA	
	Filles	Garçons
Assistant techn. en mil. fam. et collect.	121	11
Employé commerce multi spécialités	72	32
Employé de vente spécialisé	20	7

	Nbre total V1 él. SEGPA	
	Filles	Garçons
Agent polyvalent de restauration	51	59
Cuisine	29	36
Restaurant	15	9

Remarque : dans les CAP du champ « alimentation, hôtellerie, restauration », l'équilibre entre les filles et les garçons est davantage atteint.

Tableau 2

Zoom sur les spécialités les plus demandées par les élèves issus de 3^{ème} SEGPA

*taux égal ou supérieur à 30%

	Capacités d'accueil	Nombre de vœux 1 des élèves de 3 ^{ème} SEGPA	% vœux 1 issus de SEGPA / total vœux 1 toutes origines	Taux d'attractivité toutes origines	Elèves affectés issus de 3 ^{ème} SEGPA	% affectés. issus de 3 ^{ème} SEGPA /cap. accueil
Production horticole florale	10	9	100%	1.13	8	80%
Travaux paysagers	16	21	78%	1.93	16	100%
Ass. technique en milieu familial et collectif	152*	132	52%	1.7	105	69%
Prod agri utilisation mat prod animale	16	11	50%	1.38	10	63%
Maint. matériel opt. matériels parcs jardins	18	15	54%	1.56	11	61%
Agent polyvalent de restauration	156	110	42%	1.7	93	60%
Réparation de carrosserie	10	11	24%	2.3	6	60%
Maçon	77	58	37%	2.1	45	58%
Employé de commerce multi spécialités	143	104	36%	2	82	57%
Serrurier métallier	54	33	52%	1.2	30	56%
Employé de vente spécialisé	45	27	30%	1.9	23	53%
Maintenance bâtiments de collectivité	15	12	40%	2	8	53%
Installateur sanitaire	38	18	23%	2.1	19	50%
Cuisine	108	65	21%	2.9	53	49%
Métiers de la mode vêtements	15	4	20%	1.3	7	47%
Services hôteliers	36	13	31%	1.2	16	44%
Restaurant	48	24	29%	1.7	20	42%
Constructeur béton armé	15	5	22%	1.53	6	40%
Constructeur canalisation	15	9	19%	3.13	6	40%
Couvreur	15	7	29%	1.6	6	40%
Prép. et réal. d'ouvrages électriques	45	15	13%	1.5	16	36%
Installateur thermique	15	8	15%	1.73	5	33%
Boulangier	12	13	26%	4.25	4	33%
Menuisier fabr. men. mob. agencement	166	52	22%	1.3	49	30%

*Nombre en gras : capacités d'accueil des CAP offrant un nombre de places important au niveau académique

Source des données : données chiffrées SAIO – juin 2013